DEUS NOBIS HÆC OTIA FECIT.

*Gravé par M Reichel 3.*

# LE CODE NAPOLÉON,

## CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS

# AVEC L'ORDRE SOCIAL

## ET AVEC LA LÉGISLATION

## DONT IL FAIT PARTIE.

---

OUVRAGE POSTHUME

DE M. GUILLAUME ROUVIER,

*Conseiller de Commerce, Membre de la Commission des Lois et Chevalier de l'Ordre de St.-Wladimir 4e classe.*

ST.-PÉTERSBOURG

*Et Brunswick,*

Chez A. PLUCHART, Imprimeur-Libraire.

1816.

PERMIS D'IMPRIMER

A la charge de fournir au Comité de Censure cinq exemplaires, dont un exemplaire est destiné pour ledit Comité, un pour le Département du Ministre de l'Instruction publique, deux pour la Bibliothèque IMPÉRIALE publique et un pour l'Académie des Sciences.

St.-Pétersbourg, le 12 Octobre 1815.

*Censeur* SPADA.

# NOTICE NÉCROLOGIQUE.

L'ouvrage qu'on va lire étoit complètement achevé et l'impression fort avancée, lorsque M. Guillaume Rouvier son auteur, a terminé sa laborieuse carrière. Sa famille établie à Marseille et originaire d'Italie, exerçoit le commerce et jouissoit de beaucoup de considération. La révolution attaqua sa fortune en Amérique, où il avoit de grands biens, et en France, où il en avoit d'aussi considérables et de plus chers à son cœur. Mais elle contraria encore plus ses principes sévères sur l'ordre public, la morale, la félicité des peuples, dont il n'a jamais dévié, et auxquels il a sacrifié sa fortune et son repos. Il lutta longtemps dans son pays contre le torrent révolutionnaire, et ne l'abandonna que quand tout fut désespéré. Renfermé dans Toulon, lors du siége mémorable de cette ville, il partit sur la flotte et se réfugia en Espagne. Après quelques années de séjour, poursuivi derechef

par la révolution qui interdisait le feu et l'eau à ses ennemis dans tous les lieux où elle portoit la terreur sous l'apparence d'une trompeuse paix, il fut visiter plusieurs Etats d'Italie, les Echelles du Levant, la Morée, la Turquie, et vint enfin s'établir en Crimée. Dans des contrées si riches en souvenirs, il fit une ample moisson d'observations importantes. Trop pauvre pour s'occuper beaucoup du commerce, il tira parti de son dénuement pour se livrer avec plus d'ardeur à ses goûts favoris, la politique extérieure et intérieure des peuples; l'heureuse indépendance sous laquelle il vécut sous tant de gouvernemens si décriés par la philosophie moderne auroit suffi, s'il eût eu encore à choisir, pour lui faire préférer la monarchie la plus absolue à la licencieuse liberté. Quelque temps après M. Rouvier arriva à Pétersbourg sans amis, sans connoissances, sans recommandations. Mais son esprit et son caractère lui procurèrent bientôt ce qui lui manquoit à cet égard, et des protecteurs éclairés eurent peu de peine à découvrir un grand talent caché sous

l'apparence d'une originalité aimable qui sembloit n'être au monde que pour remplir les *Album* des fruits de sa muse féconde. Ce fut à la recommandation de ces protecteurs patriotes, et d'après le plan qu'il avoit dressé, que S. M. l'Empereur ALEXANDRE daigna lui confier une frégate pour aller chercher des béliers espagnols. Nouvel Argonaute, il revint presque sur le même théâtre, si célèbre par l'expédition de ses prédécesseurs, mais chargé d'une toison plus précieuse que la Toison d'or. La confiance Impériale ne fut pas déçue et la terre scythique vit pour la première fois la race antique des béliers ibériens, dans toute sa pureté, paître sur ses rives solitaires. Ce service fut récompensé avec magnificence. S. M. lui concéda des terres sur les bords de la mer Noire (la célèbre course d'Achille fait aujourd'hui partie de ses domaines) et lui avança de l'argent pour former son établissement sur une grande échelle. Au moment d'en recueillir les fruits, il a été enlevé à sa famille, à ses amis... Il les méritoit ces amis; mais ne

fesant rien à demi, sa haine étoit aussi franche que son amitié et presqu'aussi constante. L'injustice surtout lui étoit insupportable, et celles dont l'histoire nous a conservé le souvenir lui causoient des émotions aussi vives que s'il en eut été l'objet immédiat. Une imagination aussi ardente n'est pas un garant sûr du bonheur. M. Rouvier étoit très-versé dans la jurisprudence du commerce, et lorsqu'il fut nommé membre de la commission des lois, il n'eut pas de peine à traiter ces matières épineuses; car à un jugement rigoureux, il joignoit une logique sévère et presque toujours animée par le sentiment. Il a fait une grande quantité de mémoires sur différens sujets importans; mais outre celui-ci, nous ne connoissons d'ouvrages de lui imprimés, qu'un mémoire sur les Mérinos, et la traduction d'un traité espagnol de Jovellanos sur les lois agraires. D'ailleurs tout St.-Pétersbourg est rempli de ses vers de société, dont plusieurs se trouvent insérés dans divers recueils périodiques. Quelles que fussent ses occupations, on pouvoit toujours sans indis-

crétion lui demander des vers, même une pièce de théâtre ou un roman, on étoit servi sans délai. Mais en dérogeant à la gravité d'un homme mûr occupé des travaux les plus sérieux, il avoit le bon esprit de n'attacher aucune importance à ces légères productions. Nous terminerons cette Notice par l'anecdote suivante, qui donnera la mesure de sa facilité et de sa complaisance. Un ami lui demanda une Romance; le lendemain il en reçoit douze, graves, tendres ou légères; parmi lesquelles nous nous bornerons à présenter la suivante, dont la couleur se rencontre d'autant plus rarement dans ce genre d'ouvrage, que le tableau étoit pris dans ses souvenirs et vu avec des yeux qui n'étoient pas ceux de tout le monde.

## LA TARTARIE.

### ROMANCE.

Sans biens, sans ami, sans patrie,
Triste rebut de l'étranger,
Dans les déserts de Tartarie
Un Français osoit voyager.

Il voit un Océan de neige ;
Son cœur n'en est point étonné :
Ne rien craindre est le privilége,
Le seul bien d'un infortuné.

Au défaut d'une humble chaumière,
Il fut trop heureux de loger
Sous une tente hospitalière
Que couvroit un feutre léger :
Dans un repas un peu sauvage,
Il trouva sans pain et sans eau
Un peu de lait pour tout breuvage,
Pour unique mets du gruau.

Cette chère, hélas ! si frugale,
Etoit le festin d'un Sultan,
C'étoit la table impériale
D'un successeur de Gengis-Kan.
Gengis-Kan dévasta la terre,
Ses descendans ont hérité
Des funestes fruits de la guerre,
La misère et l'obscurité.

# DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

La France, après une longue succession non interrompue de souverains de la même dynastie, se trouvait encore, sous le dernier des Valois, soumise à tous les inconvéniens du régime féodal, sans navigation, sans commerce, sans industrie (1); en proie à toutes les horreurs des guerres civiles dans l'intérieur; conservant toujours une occasion prochaine de discorde dans la diversité des opinions religieuses, et sans aucune sorte d'influence politique dans l'étranger.

Dans ces temps de troubles, de crimes et de calamités publiques, au moment où l'extinction de la branche catholique de la famille régnante mettoit en opposition le zèle de la religion avec la fidélité aux principes de la monarchie, un bienfait particulier de la providence conduisit jusques au trône un grand homme éclairé par l'infortune, sans altérer en aucune manière le droit constitutionnel d'hérédité. La France étoit en proie à toutes les horreurs d'une guerre civile, et le zèle pour la religion servait de voile aux projets des ambitieux; mais le monarque, en retournant à la foi de ses pères après la victoire, calma

(1) L'industrie de la soie, la seule dans laquelle la France ait acquis une prééminence marquée sur toutes les autres nations, ne date que du règne d'Henri IV.

les scrupules des consciences sans compromettre la dignité de son caractère, et le royaume vit naître sa prospérité du sein même des agitations qui auroient pu causer sa perte.

Le Grand Henri IV dont le souvenir a été longtemps si cher aux français, Henri que sa fermeté héroïque n'a pas empêché de mériter et d'obtenir le titre attendrissant de bon roi, dans un règne malheureusement trop court, assisté par Sulli homme de bien et de talent, jeta les premiers fondemens de la grandeur moderne de la monarchie française. Pour affermir les bases de la félicité publique, il eut le bon esprit de ne vouloir rien faire d'extraordinaire; il n'afficha point l'inquiétude, l'impatience, ni les prétentions d'un réformateur; il ne changea rien à la constitution, aux loix, aux coutumes, aux mœurs ni aux usages de la nation; mais il simplifia la marche de l'administration, seul moyen d'y introduire un ordre constant, et d'en rendre les abus plus faciles à découvrir, et par conséquent moins multipliés et moins dangereux.

Dans la durée des règnes de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, rien n'a été également changé ni à la constitution ni aux loix. Les ordonnances de ces princes ont été purement réglémentaires, et toujours subordonnées à l'esprit des anciennes loix, dont elles n'ont présenté que l'extension aux nouveaux besoins de l'état et aux nouvelles convenances des citoyens. C'est ainsi que l'accroissement du commerce et de la navigation française ont provoqué les ordon-

nances de la marine et le code marchand; c'est ainsi que la prospérité de la culture dans les colonies fit une nécessité de la rédaction du *code noir*. Une fatalité bien remarquable a placé une régence au commencement de chacun de ces trois règnes. Les deux premières furent signalées par des divisions intestines. La dernière vit éclore le fameux système de Law, et le bouleversement dans les fortunes qui en fut la suite; cependant ces trois règnes auxquels il faut ajouter les premières années du règne de Louis XVI, avoient suffi pour élever la France à cet inconcevable degré d'influence extérieure et de prospérité intérieure, dont depuis le commencement de la révolution elle a si cruellement et si long-temps abusé pour troubler l'Europe, et lui faire supporter une partie des fraix de sa propre ruine.

Oseroit-on avancer que la constitution, les loix et l'administration de la France, telles qu'elles se trouvoient alors, n'étoient pas une des principales causes de l'état de prospérité où elle étoit parvenue? Auroit-on également l'injustice de prétendre que les successeurs de Henri quatre n'ont point sensiblement contribué aux progrès de cette prospérité dans un pays soumis à leur pleine et entière domination? Quand même on voudroit porter la prévention jusqu'à ce point, il demeurera toujours incontestable que, si cette prospérité n'est venue ni des Bourbons ni du régime qui se trouvoit établi sous leur autorité, ils ne l'ont pas du moins contrariée, puisque personne ne peut nier le fait évident de son existence passée.

Il est donc bien certain et bien démontré que la France n'avoit aucun motif de se plaindre des Bourbons, et que l'ordre établi, tant sous Henri quatre que sous ses trois premiers successeurs, ordre conforme en tout aux anciennes constitutions de l'antique monarchie française, s'il n'étoit pas parfait, étoit au moins convenable. (1)

Louis seize avoit le cœur d'Henri quatre; mais le financier, l'étranger Necker n'étoit pas un Sulli. Au sein d'un état riche et puissant, sous le prétexte d'un *déficit* que la moindre économie ou que le moindre impôt pouvoit combler, il médita, non conformiste et roturier qu'il étoit, l'abaissement et la ruine du clergé catholique et de la noblesse, en faveur des banquiers et des agioteurs de Paris, ses associés ou ses confrères. Soutenu par des prôneurs de cette espèce, auxquels la cabale philosophique de tous les beaux-esprits sans propriétés foncières se trouva très-empressée de joindre sa voix, il fomenta la convocation inconstitutionnelle et illégale des états-géné-

(1) Ecoutez la génération actuelle, et vous apprendrez que la France, sous ses derniers rois, gémissoit sous le despotisme le plus odieux. C'est que des hommes instruits d'ailleurs sur beaucoup de choses, n'ont lu l'histoire des derniers règnes que dans les pamphlets des clabaudeurs et des incendiaires. Qu'ils sachent au moins qu'au 14 Juillet 1789, les prisons d'état étoient désertes; qu'on ne trouva que cinq prisonniers à la bastille, et que pour deux d'entr'eux, cette prison étoit un insigne bienfait et une faveur royale.

raux, dans laquelle, au moyen d'une double représentation du tiers-état, il prépara avec une profonde hypocrisie, cette funeste délibération par tête, qui devoit rendre entièrement nulle l'influence des deux autres ordres, et sacrifier par conséquent la propriété aux agioteurs et aux usuriers, la religion aux incrédules, et la morale et les mœurs aux libertins.

On n'a jamais pu reprocher que trop de bonté à L'AUGUSTE INFORTUNÉ avec lequel la prospérité de la France a été peut-être à jamais ensevelie. Il ne désiroit que le bonheur de ses sujets dont il se sentoit le père; il se crut au milieu de ses enfans; sa sécurité fut celle de la vertu; il n'auroit pas fermé son oreille aux conseils des sages, si la sagesse seule lui eut fait entendre sa voix: mais rappellons-nous les efforts réunis de toutes les sectes économiques, philantropiques, cosmopolites, philosophiques dont la ville de Paris fut de tout temps le dangereux berceau, pour égarer l'autorité dans de frivoles projets d'amélioration; rappellons-nous que la noblesse qui habitoit la capitale, et qui environnoit le trône, entraînée par le torrent des opinions à la mode, secondait imprudemment les projets des niveleurs qui méditoient sa ruine. Rappellons-nous qu'à la réserve de quelques têtes saines, qui étoient désignées comme entièrement égarées par la rouille des vieux préjugés, tous ces nouveaux abdéritains étoient plongés dans un délire commun et universel. (1) «Rappellons-nous que le parle-

(1) Quelques uns des principes exposés dans ce discours